Joignez BVAC ou Annexe 30 nominatif du pharmacien

PART&NA MUT
On vous simplifie la santé.

Avantages Partenamut - Demande d'intervention
VACCINATION / ALLERGIES

Donne droit à 1 point santé

COORDONNEES DU CLIENT (écrire en majuscule ou coller une vignette d'identification)

N° de registre national:

N° d'affiliation:

Nom:

Prénom:

Rue:

Code Postal: Localité:

apposer ici une vignette de la mutualité

A COMPLETER PAR LE PHARMACIEN:

Je soussigné(e), pharmacien(ne) (nom, prénom): _____

déclare avoir délivré à l'affilié(e) dont les coordonnées ci-dessus:

☐ Vaccin anti-infectieux ☐ Vaccin désensibilisant ☐ Médicaments antihistaminiques allopathiques

Nom du produit: _____

Montant réclamé: ☐☐☐☐☐☐ € ☐☐☐☐

Date: ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Signature du pharmacien

Cachet du pharmacien

L'intervention est octroyée dans le coût :
- des vaccins anti-infectieux achetés sur le territoire belge ou dans un pays limitrophe (Pays-Bas, Allemagne, Luxembourg, France), à concurrence de 25€ par année civile par bénéficiaire.
- des désensibilisants achetés sur le territoire belge ou dans un pays limitrophe (Pays-Bas, Allemagne, Luxembourg, France) à concurrence d'un montant maximal de 75€ / année civile / bénéficiaire durant maximum 3 années civiles consécutives, tenant compte de la date des factures d'achat.
L'intervention n'est accordée que pour un seul traitement de désensibilisation dans la vie du bénéficiaire.
- des médicaments antihistaminiques allopathiques achetés sur le territoire belge ou dans un pays limitrophe (Pays-Bas, Allemagne, Luxembourg, France), à concurrence de 25€ / année civile / bénéficiaire après intervention de l'assurance obligatoire, avec un maximum de 5 € par médicament antihistaminique acheté.

Pour bénéficier de l'intervention, l'affilié(e) doit être en règle de cotisations aux avantages Partenamut.

Ce document est relatif aux conditions statutaires de l'assurance complémentaire valables à partir du 01/01/2019.

Partenamut - N° entreprise 0411.815.280 (loi du 6 août 1990)

GT05411D0000001064766900

Partenamut - Boulevard Louis Mettewie 74/76 - 1080 Bruxelles
02-44 44 111 - www.partenamut.be